

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	27 avril 2017	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	27 avril 2017	En exercice: 50
		Présents : 39
		Votants : 47

Séance du 3 mai 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trois mai deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY,
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Jean-Pierre BAUSSART, procuration à M. Claude GRUET,
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC,
M. Bernard DUGOURGEOT, procuration à Mme Laure FARO,
M. Serge BLOUET,
Mme Isabelle MICHAUD
M. Gilles-Maxime POIBLANC



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : recrutement personnel saisonnier - Eté 2017

Objet : recrutement personnel saisonnier - Eté 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ces articles 3 et 34 respectivement modifiés par l'article 18 de la loi n° 2001-2 du 04/01/2001,

Considérant la nécessité durant la période estivale d'assurer la continuité du service public,

Considérant la nécessité de recruter des agents contractuels pour exercer lesdites fonctions durant la période de vacances d'été 2017,

Considérant la nécessité de fixer la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération des emplois saisonniers,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des Maires du 19 avril 2017,

Vu l'exposé de la vice-présidente,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'emplois de contractuels sur les missions décrites ci-après :
 - Pôle environnement : mise en place de la redevance incitative et service collecte,
 - Piscine : tenue des vestiaires et entretien des locaux.
- **FIXE** les niveaux de rémunérations correspondant à l'indice brut 347 de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2017,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ces recrutements.

Pour copie conforme,
Pour le Président,

Date de réception
par la Sous-préfecture :

11.05.2017

date de publication : 12.05.2017

